



Programme piloté par
le Ministère des Sports



Les tests aquatiques sont délivrés, référencés et archivés sur le site du Ministère des Sports qui génère un PDF pour transmission à son récipiendaire.

AUCUN AUTRE TEST N'A VALEUR LEGALE A CE JOUR EN FRANCE.

Ces tests sont utilisables dans le quotidien, dans le milieu scolaire, en ACM, dans le milieu sportif (il remplace le Sauv'Nage) pour la Natation, la voile ou le kayak par exemple.

Ci-après, les liens pour recensement des MNS sur le site du Ministère des Sports afin de délivrer le :

SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ

Seul Test FRANÇAIS pour les 6 à 18 ans (acquis pour toute la période mineure).
Délivrance possible par tous les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs.

Ci-dessous, le texte du déroulé du SNS (Savoir Nager en Sécurité) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046325942>

AISANCE AQUATIQUE

Test pour les 3-6 ans (délivrance possible que si le Maître-Nageur-Sauveteur a suivi une formation d'Encadrant Aisance Aquatique EAA).

<https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/>

La F.N.M.N.S...